EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE M14 2018

Séance du 20 mars 2019

DELIBN'8.2019

L'an deux mil dix NEUF à 18 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Rémi COSTORIER

NOMB	RES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
8	6	7	
		Pour:	7
		Contre :	0
		Abstentions:	0

Etaient présents :

M. COSTORIER REMI, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle

Procuration(s):

Mme BLANC DANIELLE donne pouvoir à M. MEYSSONNIER Gérard

Etai(en)t absent(s): M. FAURE Jean-Claude

Etai(en)t excusé(s):
Mme BLANC DANIELLE

Date de la convocation

14 mars 2019

Date d'affichage	=
_1_1	

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. NOMIUS Jean-Pierre

et publication du	

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le compte-rendu du Maire, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018 du receveur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

PREFECTURE RESPIRATE AND STATE OF THE 3

en Préfecture le

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LARDIER ET VALENCA le 20/03/2019
MAIRE COSTORIER REMI